



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 3 mars 2020 à 18h00,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 <sup>ème</sup> délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 12 <sup>ème</sup> délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
------------	----------------------

**Autres présents non votants :**

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN  
Julie ECALARD  
Matilde HABOUZIT  
Sylvie NORMAND  
Magali PINSON  
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable du pilotage de la performance  
Responsable des ports et plages  
Responsable Eau potable  
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 15      Année : 2020  
Exécutoire le : 09 MARS 2020  
Affichée le : 09 MARS 2020  
Visée le : 09 MARS 2020

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n°2018-38 : Réhabilitation du site classé des Gorges du Sierroz Lot 2 : Ouvrages d'art, halle muséographique et lot 3 : Aménagements paysagers Attribution**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du site classé des Gorges du Sierroz, inscrit au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de Grand Lac pour un montant global de 2 900 000 € TTC et situé sur la commune de Grésy-sur-Aix, visant à créer, sur environ 800 mètres, des cheminements mixtes en sommet de berges et des passerelles en encorbellement.

Ce projet est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement, présenté au Conseil communautaire du 22 novembre 2017, pour un montant de 2 900 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement EPODE / ICMA / KEOPS / P.PAYAN / K. CHASSIN / ATELIER 963. La présente consultation, menée selon une procédure adaptée, fait l'objet d'un allotissement.

Seul le premier lot de cette opération (Démolition / déconstruction / désamiantage) a été attribué (suite à un arrêté de péril émis par la commune de Grésy-sur-Aix le 21 janvier 2018 ordonnant de sécuriser le site) par délibération du 5 juillet 2020 à l'entreprise suivante : Entreprise GUINTOLI, pour un montant total de 89 874.90 € HT.

Par délibération en date du 7 mars 2019, un avenant d'un montant de 8 870.00 € HT a été pris pour des travaux de confortation et de réparation des bâtiments conservés, portant le marché passé avec l'entreprise GUINTOLI à la somme de 98 744.90 € HT.

#### Attribution des lots 2 et 3 :

Il s'agit aujourd'hui d'engager les lots 2 (ouvrages d'art et halle muséographique) et 3 (Aménagements paysagers).

La date de remise des plis pour les lots 02 et 03 a été fixée au 21 janvier 2020 à 12h00. Cinq offres ont été reçues pour le lot 2, et 3 offres pour le lot 3.

La Commission des procédures adaptées s'est réunie le 10 février 2020 pour l'attribution des lots n°2 et 3. Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants : 40 % prix et 60 % valeur technique (jugée sur le mémoire technique). Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées propose de retenir :

- Pour le lot 2 (ouvrages d'art, halle muséographique) : le groupement d'entreprises ROC AMENAGEMENT/RAVOYARD/AMEXBOIS pour un montant de 1 498 357.60 € HT ;
- Pour le lot 3 (Aménagements paysagers) : le groupement d'entreprises MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT/ASSIER pour un montant de 520 010.03 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-11AP.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés ci-dessus énoncés avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2018-38 : Réhabilitation du site classé des Gorges du Sierroz - Lot 2 : Ouvrages d'art, halle muséographique et lot 3 : Aménagements paysagers - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/03/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/03/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3228 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200303-d3228-DE

---

**Date de décision :** 03/03/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)